



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Monsieur Frédéric Brand
Chef du service de l'agriculture
Rue caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 28 septembre 2009

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

Règlement sur la protection des végétaux

Monsieur le Chef de service,

La consultation citée en titre, au sujet de laquelle vous avez eu l'amabilité de nous consulter, a été transmise à nos membres.

L'aspect responsabilité et financement ne suscite que peu de remarques. Nonobstant l'article 20 du règlement, celles-ci concernent une certaine inquiétude liée aux coûts des différentes mesures de contrôle.

Du point de vue technique, plusieurs municipalités s'étonnent de ne pas voir figurer dans l'annexe 1 certaines plantes nuisibles (la Renouée du Japon, par exemple). A leur sens, il serait utile que l'annexe du règlement mentionne également la liste des maladies et parasites éditée par la Confédération et reprise par le Canton.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur le Chef de service, nos salutations respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président